

## « Spécificités ..... »

Travail en étroite collaboration  
entre les intervenants médicaux et médico-sociaux :

- Centre de Gérontologie Antonin Balmès,
- DAC 34

Staff hebdomadaire pluridisciplinaire réunissant :

- EMG EH,
- DAC 34.

## Carte du territoire Est-Héraultais



## « Nous contacter ..... »

Géiatre  
Tél. : 04 67 33 54 69  
Tél. portable : 07 88 01 41 84

Infirmière  
Tél. fixe : 04 67 33 91 54  
Tél. portable : 07 88 01 40 33

Mail  
[emg-eh@chu-montpellier.fr](mailto:emg-eh@chu-montpellier.fr)

Fax  
04 67 33 51 51

Horaires d'ouverture  
Du lundi au vendredi :  
de 9h à 17h (fermé le mercredi)



**EQUIPE**  
**MOBILE DE**  
**GÉRIATRIE**  
**EXTRA-**  
**HOSPITALIÈRE**



..... Pôle de Gérontologie  
..... Centre ANTONIN BALMÈS  
..... 39 avenue Charles Flahault  
..... 34295 MONTPELLIER Cedex 5  
..... [www.chu-montpellier.fr](http://www.chu-montpellier.fr)

## « Qui sommes-nous ? .....

Nous sommes une équipe composée d'une Infirmière formée en gériatrie et d'un gériatre.

Nous nous déplaçons au domicile des personnes âgées de plus de 60 ans, afin de réaliser une évaluation gériatrique standardisée (EGS).



## « Quels sont les objectifs de notre évaluation ?.....

### Objectifs principaux :

- Consultation avec un gériatre (diagnostics / orientations diagnostiques et propositions thérapeutiques).
- Maintien à domicile en sécurité, éviter la perte d'autonomie de la personne âgée.
- Éviter les recours injustifiés aux urgences.
- Éviter les hospitalisations dites « évitables » : Dépression, dénutrition, chute, iatrogénie médicamenteuse...
- Orientation dans la filière gériatrique.
- Coordination médico-sociale : CCAS, CD34 (MDA, MDS), SSIAD etc...

### Objectifs secondaires :

- Diffusion des bonnes pratiques gériatriques.
- Education à la santé.



## « Pour qui ? .....

### Critères d'intervention :

- Toute personne de plus de 60 ans.
- Résident à domicile (y compris résidence autonomie, foyers sociaux, famille d'accueil).
- sur le Territoire Est-héraultais (cf carte).
- avec difficultés à se déplacer à cause d'un handicap moteur, cognitif et/ou psychique.
- Avec une situation justifiant une expertise à domicile (Diogène, environnement inadapté, ...).
- Avec l'accord du médecin traitant (avant l'intervention) et le consentement du patient.

### Critères d'exclusion :

- Domicile hors territoire.
- Patient de moins de 60 ans.
- Refus du patient.
- Projet d'entrée en EHPAD à court terme (dans un délai inférieur à 6 mois).
- Urgence médicale.
- Indication d'hospitalisation en court séjour.



## « Comment se déroule une intervention de l'EMG EH ? .....

